



---

# COMMUNE DE CASTRES -GIRONDE

---

## ACTE D'ENGAGEMENT

### Maître d’Ouvrage, pouvoir adjudicateur

Commune de CASTRES-GIRONDE  
33640 CASTRES-GIRONDE

### Personne Responsable du Marché

Monsieur le MAIRE

### Objet de la consultation

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES 2015

## 1. Identification de la personne de droit public

<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Castres-Gironde
<b>Représentant légal du Pouvoir Adjudicateur</b>	Monsieur le Maire
<b>Comptable public assignataire des paiements</b>	
<b>Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics</b>	Monsieur le Maire
<b>Imputation budgétaire</b>	Compte n° <b>58-2315</b>

## 2. Objet du marché

La présente consultation des entreprises a pour objet la passation d'un marché pour la réalisation des travaux de voirie communale au titre de l'année » 2015 dans la ville de Castres-Gironde.

Lieux d'exécution Ville de Castres-Gironde :

- Chemin du relais de la poste
- Rue du 8 mai 1945
- « La Peloue »

## 3. Mode de passation

La présente consultation est passée suivant la procédure adaptée définies aux articles 26-II et 28 du Code des Marchés Publics.

## 4. Contractant(s)

<input type="checkbox"/> <b>Je soussigné,</b>	<b>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</b>
Nom et prénom	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Téléphone	
Télécopie	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Téléphone	
Télécopie	
<p>N° d'identité d'établissement (<b>SIRET</b>) :</p> <p>N° d'inscription (<b>SIREN</b>)</p> <p><input type="checkbox"/> au répertoire des métiers <b>ou</b></p> <p><input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :</p>	

<input type="checkbox"/> <b><i>Nous soussigné,</i></b>	<b>Cochez cette case si vous répondez en tant que <u>groupement solidaire</u></b>
Nom et prénom	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Téléphone	
Télécopie	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Téléphone	
Télécopie	
N° d'identité d'établissement ( <b>SIRET</b> ) :  N° d'inscription ( <b>SIREN</b> ) <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers <b>ou</b> <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

***Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que titulaire unique***

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Générales et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations de service dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation et rappelée en page de garde du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

***Remplissez ce cadre si vous répondez en tant que groupement solidaire***

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières CCAP et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

Nous nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, à exécuter les prestations de services dans les conditions ci-après définies.

L'entreprise.....  
..... est le mandataire des entrepreneurs **groupés solidaires**.

L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation et rappelée en page de garde du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

## **5. Date d'effet du marché**

Le marché prend effet à compter de la date de notification du marché valant ordre de service de démarrage de la période de préparation pour la réalisation des travaux.

Le marché se terminera à la réception des travaux.

## 6. Offre de prix

L'unité monétaire est l'euro. Les montants d'acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur à la date du fait générateur.

**Les travaux seront rémunérés par application de prix unitaires- Les prix du marché sont fermes.**

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du bordereau des prix unitaires est :

<b>Chantier (offre de base)</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.V.A.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
Chemin du Relais de la Poste			
Rue du 8 Mai 1945			
« laPeloue »			
<b>Montant total:</b>			

Soit en toutes lettres (Montant T.T.C.) :

.....

<b>Chantier (variante)</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.V.A.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
Chemin du relais de la poste			
Rue du 8 mai 1945			
« laPeloue »			
<b>Montant total:</b>			

Soit en toutes lettres (Montant T.T.C.) :

.....

## 7. Délais d'exécution

**Tous les travaux seront exécutés et réceptionnés au plus tard le 15 octobre 2015.**

### 1. Paiement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Conjoint

Solidaire

- du compte ouvert au nom de :

.....

- sous le numéro :

.....

- à :

.....

(Joindre impérativement un relevé un IBAN)

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, avenants ou actes spéciaux.

Le règlement s'effectuera suivant les prescriptions de l'article 3-3 du CCAP.

Dès lors que le montant du marché est supérieur à 50 000 €, une avance sera accordée dans les conditions prévues à l'article 87 du code des marchés publics.

L'entreprise :

- refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP
- accepte de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP

Le groupement conjoint ou solidaire :

- refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP
- accepte de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP

Fait en un seul original

à :

le :

Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé » et signature(s) du/des prestataire(s) :

### Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

La Personne Responsable du Marché

à :

le :

### Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

- Le **Prestataire**
- Le **mandataire du groupement**

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le

par :

- Le **Prestataire**
- Le **mandataire du groupement** destinataire

Pour la Personne Responsable du Marché,

à :

le :

(date d'apposition de la signature ci-après)